

9EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CHANCIA
Séance du lundi 19 septembre 2022

| | |
|--|--|
| <p><u>Nombre de conseillers</u> :</p> <p>En exercice : 10 Présents : 9 Votants : 9</p> <p>Date de convocation du conseil municipal : 12/09/2022</p> <p>Date de mise en ligne de la délibération : 22/09/2022</p> | <p>L'an deux mille vingt-deux, le lundi dix-neuf septembre, à dix-huit heures trente-sept minutes, le conseil municipal de la commune de Chancia s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur BONIN, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : BONIN Robert, DELIANCE Jean-Luc, BELZUZ Jean-Claude, FAYE Cyril, DUEZ Sophie, FOURNIER Christophe, BERTHAIL Éric, MEYNET Francine, MAILLARD Valérie.</p> <p><u>Absents</u> : KOCIOL Guillaume,</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : FOURNIER Christophe</p> |
| <p><u>Objet</u> : Participation employeur à la mutuelle</p> | |

Le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics a été publié, ainsi que ses quatre arrêtés d'application. Il a fait l'objet d'une Circulaire d'application NOR RDFB1220789C du 25 mai 2012.

Vu la délibération 2018-044 du 23/07/2018 choisissant la procédure de labellisation.

Vu la délibération 2022-020 participation employeur à la mutuelle des agents

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCORDE** une participation à la complémentaire santé des agents : agents communaux et secrétaire de mairie,
- **FIXE** le montant de la participation à hauteur de 40 €/mois pour un temps plein proratiser selon le temps de travail effectif.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Robert BONIN